



SOMMAIRE

Discussion générale (suite)	Page 55
Discours de M. Costa du Rels (Bolivie), M. Eden (Royaume-Uni), M. Belaúnde (Pérou) et M. Pearson (Canada)	

Président : M. Luis PADILLA NERVO (Mexique).

Discussion générale (suite)

[Point 8 de l'ordre du jour]

DISCOURS DE M. COSTA DU RELS (BOLIVIE), M. EDEN (ROYAUME-UNI), M. BELAUNDE (PÉROU) ET M. PEARSON (CANADA)

1. M. COSTA DU RELS (Bolivie) : La sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se réunit, paraît-il, sous le signe de l'espoir. Or, la cinquième, la quatrième, la troisième et même la deuxième session se sont réunies sous le signe de l'espoir. Pourquoi ? Est-ce parce que l'espoir est le masque facile et conventionnel sous lequel se déguisent les plus cruelles réalités ?

2. Ces réalités sont loin d'être celles que firent briller à nos yeux les pères de San-Francisco au lendemain de la catastrophe, la plus cruelle que le monde ait connue. En mettant entre nos mains une Charte inspirée par le plus haut idéal, mais conçue déjà sur une équivoque, on nous fit des promesses qui n'ont pas été tenues. En mettant entre nos mains une Charte inspirée par le plus haut idéal, mais fondée sur l'accord permanent des grandes Puissances, on nous fit des promesses qui n'ont pas été tenues.

3. De même que le mortier lie toutes les pierres de l'édifice, cet accord — je devrais dire : ce compromis — lie tous les articles de la Charte et en constitue l'armature. Or jamais — jamais, m'entendez-vous — depuis 1946, cet accord des grandes Puissances n'est devenu autre chose qu'un immense et profond désaccord et jamais l'armature de la Charte n'a été aussi fortement ébranlée.

4. Il serait banal de rappeler ici que, malgré tous les pouvoirs dont il est nanti, le Conseil de sécurité a failli à sa tâche. L'exercice immodéré, excessif du droit de veto, asséné comme un coup de massue, l'a paralysé. Depuis lors, cet état de demi-mort ne lui permet que de s'occuper de tâches mineures et, hélas, de tourner dans le vide comme une roue dont on aurait faussé l'essieu.

5. Et pourtant, l'Article 42 de la Charte donnait au Conseil de sécurité — innovation inespérée — le moyen fondamental de pouvoir faire exécuter ses décisions, c'est-à-dire une force armée des Nations Unies.

6. Vous connaissez tous les conclusions des longs débats du Comité d'état-major, pourtant composé des officiers les plus brillants de la dernière guerre. Vous savez tous

que ces débats furent sabotés par le représentant de l'Union soviétique, par ses interventions dilatoires et, ensuite, par son absence systématique. Et quelle fut la conclusion ? Elle fut pénible, elle fut décevante. Les forces des Nations Unies ne devaient pas dépasser le niveau de celles de l'une quelconque des grandes Puissances.

7. Ainsi, le bras séculier, autrefois demandé avec autant de chaleur que d'émotion par Aristide Briand — dont je salue ici respectueusement la mémoire —, deviendrait, entre les mains des forts, le moyen de mettre au pas les faibles et les petits.

8. Que nous sommes loin des digressions juridiques et philosophiques de Dumbarton Oaks ! Que nous sommes loin des « Embrassons-nous, Lamourette ! » de Yalta et de Potsdam ! La tragique équivoque des lendemains de la victoire éclate aux yeux de tous et ceci est en train de changer de fond en comble le présent et l'avenir des Nations Unies.

9. Mais les erreurs commises, on les paie ! Erreur juridique de faire reposer toute l'économie de la Charte sur un compromis politique irréalisable ! Erreur psychologique de conclure un pareil compromis entre nations de cultures, d'intérêts et d'idéologies fondamentalement divergents ! Erreur psychologique de prendre la camaraderie de la guerre et de la victoire et la coïncidence momentanée d'intérêts sur une garantie permanente d'amitié et de confiance réciproque !

10. Les anciens, autrefois, recommandaient aux mortels, pour être heureux, de marquer chaque jour d'une pierre blanche. Nous voyons, hélas, en jetant un coup d'œil en arrière, que, depuis 1945, toute la route est pavée de pierres noires.

11. Il n'y a pas une semaine, aux propositions des Puissances occidentales sur le désarmement — lesquelles pouvaient constituer, évidemment, une base utile de discussion — le représentant de l'Union soviétique, ici même, a répondu par des sarcasmes d'un goût douteux. Mais, comme il sait que l'ironie, même la plus grossière, n'est pas une attitude politique, il a énoncé certaines contrepropositions. Je n'en veux retenir qu'une : celle qui porte sur une conférence du désarmement qui devrait se tenir au mois de juin 1952, entre Etats Membres et Etats non membres des Nations Unies [A/1944].

12. Qu'est-ce à dire ? L'Union soviétique ne considère-t-elle plus l'Organisation des Nations Unies comme un

organisme valable ? Pour assurer la paix, faut-il donc tout conclure en dehors d'elle ? Après avoir affaibli cet organisme par une attitude qui est la négation de la collaboration internationale, après en avoir épuisé les avantages et les ressources de propagande, l'Union soviétique ne juge plus l'Organisation apte à servir ses intérêts et ses desseins et entend se passer d'elle.

13. Nous sommes encore ici quelques-uns — dont je vois dans la salle les visages amicaux — qui avons assisté à la Conférence du désarmement de 1932, à Genève. Cette conférence, réunie sous les auspices de la Société des Nations, comprenait des Etats Membres et des Etats non membres, exactement comme le propose, aujourd'hui, M. Vychinsky. Je ne voudrais pas irriter les augures, mais vous savez tous ce qu'il advint de cette Conférence du désarmement. Lorsqu'elle n'offrit plus d'intérêt à Hitler pour y faire prévaloir ses points de vue — le fameux *Gleichberechtigung* — l'Allemagne quitta la Conférence du désarmement et la Société des Nations. Sept ans après, cette même Allemagne et l'Union soviétique, championne de la paix, signaient les accords d'août 1939 et, toutes deux, plongeaient le monde dans un enfer d'où il n'est pas encore sorti tout à fait et où, tout porte à le croire, on voudrait le replonger.

14. Je vous demande, alors, et je me demande : est-ce pour cela que l'humanité a enduré, pendant tant d'années, des supplices sans nombre ? Est-ce pour cela que les larmes ont coulé par torrents des yeux des femmes ? Est-ce pour cela que nous avons donné la vie de nos enfants, cette vie que nous avons parachevée et perfectionnée comme un chef-d'œuvre pour qu'elle fût plus belle et plus utile que la nôtre ? Faudra-t-il donc que tous ces sacrifiés reprennent la phrase atroce que Rudyard Kipling inscrivit sur la dalle d'un combattant de l'autre guerre : « Passant, va dire aux vivants qu'ils ont menti » ? Mensonge, alors, que les paroles prononcées par les mauvais bergers pour endormir la bonne foi des peuples sans défense ! Mensonge que ces droits de l'homme dont l'énoncé seul est déjà un honneur pour l'esprit, mais que le Moloch totalitaire dévore chaque jour, au fur et à mesure qu'ils prennent une certaine importance et une certaine physionomie ! Mensonge aussi que ce droit à la vie, sacrifié tous les jours à l'exercice criminel de la souveraineté de l'Etat !

15. Nous voici donc devant un mur. Il faut choisir : ou bien c'est la régression, la Charte mise en pièces par des violences et des agressions reconnues ou par des désintégrations machiavéliques des principes qui sont à la base de nos libertés, de notre dignité et de notre santé morale ; ou bien c'est la collaboration raisonnée, le retrait de l'orgueil, l'abandon partiel de cette souveraineté qui dessert maintes causes ; la recherche patiente d'une paix qui ne soit pas celle de l'un ou de l'autre, mais la paix tout court.

16. Mais hélas, d'après ce que nous entendons, il semble que la paix soit l'apanage exclusif de certains Etats, puisque chacun se flatte d'en trouver le secret. Or, par une tragique ironie, ce secret est non pas celui de la paix, mais celui de la guerre. Pour défendre la paix, il faut faire la guerre et, pour assurer la vie, il faut tenir bien en main la mort.

17. Sommes-nous les jouets d'un maléfice étrange ou sommes-nous tous des hommes qui avons perdu la raison ? Ne pouvons-nous pas déposer nos griefs, notre orgueil, nos intérêts cachés ? Ne pouvons-nous pas écarter nos sarcasmes ? Fouvons-nous continuer à vivre dans un monde perpétuellement en deuil, dans un monde où des mots merveilleux qui étaient l'héritage de nos ancêtres, des mots

tels que : honneur, amour, pitié, gratitude, bonté, ne signifient plus rien ?

18. Quoique la voix d'un petit pays tel que le mien soit trop faible pour se faire entendre, permettez-moi de répéter quand même inlassablement : Aimons-nous ! Entendons-nous ! Aidons-nous !

19. Le devoir des grandes Puissances n'est pas seulement de défendre la paix par les armes, mais de la défendre aussi en établissant des conditions de vie favorables à l'ordre et à la justice. Ainsi, tandis que le monde retentit du bruit des armes qu'on forge et des bombes que l'on essaye, mon gouvernement a demandé aux Nations Unies de lui envoyer une mission d'étude destinée à faire le recensement général de toutes ses ressources matérielles et intellectuelles.

20. La mission Keenleyside, à laquelle je ne saurais assez rendre hommage, a parachevé ses études et c'est sur la vue de son rapport qu'un accord vient d'être conclu entre la Bolivie et l'Organisation des Nations Unies. Aux termes dudit accord, un ensemble de techniciens internationaux de différentes cultures et de diverses nationalités va procéder, selon un plan préétabli, à la refonte totale de nos services administratifs devenus par trop archaïques. Ces hommes vont établir les moyens d'assainir notre monnaie et d'ordonner l'exploration, l'exploitation et la distribution de nos richesses dans le cadre de notre Constitution et de nos lois.

21. Je dois attirer l'attention sympathique de l'Assemblée sur cet aspect réconfortant de la collaboration internationale, sur cet essai global d'assistance technique planifiée. C'est la première action d'envergure entreprise par les Nations Unies dans le champ multiple et multiforme de la vie d'une nation qui cherche éperdument son destin.

22. Il faut que le travail rende grâce à des mesures d'hygiène corporelle, mentale et sociale. Il faut que l'ouvrier trouve le bonheur, non seulement dans un salaire équitable, mais dans des conditions de vie saines et dans une atmosphère de détente et de confiance où le patron et lui puissent coexister et travailler pour le bien commun.

23. En somme, c'est pour moi un grand honneur et une grande satisfaction de vous offrir aujourd'hui le spectacle d'un petit pays économiquement faible, mais potentiellement riche, qui demande aux forts de faire de lui à l'avenir ce qu'ils sont dans le présent. D'ailleurs, l'exemple des Etats-Unis d'Amérique dans le passé est suffisamment éloquent.

24. Malheureusement, cette profession de foi comporte une ombre que je ne puis céler. La Bolivie qui, sans grand esprit de lucre, mit toutes ses ressources en matières stratégiques à la disposition des nations alliées qui combattaient pour la liberté, se trouve aujourd'hui en face d'un problème très grave, à la fois d'ordre économique et moral. Je me dois de le faire connaître à l'Assemblée.

25. Le prix de l'étain, qui constitue la base de l'économie bolivienne, est soumis depuis quelques mois au critère unilatéral d'un acheteur contre lequel mon pays est sans défense. On veut lui imposer, par les moyens que les forts emploient envers les faibles, un prix qui ne répond plus à des raisons d'équité et de coopération. Alors que les objets manufacturés qu'on nous vend, ainsi que les autres métaux non ferreux, ont subi des hausses de l'ordre de 40 à 60 pour 100, le prix qu'on nous offre pour l'étain est, à quelques cents près, celui de 1945. Si une solution équitable et raisonnable n'est pas trouvée par les négociations directes, on risque de déclencher une

profonde crise économique et sociale. Ce n'est pas seulement le Gouvernement et le patronat de Bolivie, mais aussi la classe ouvrière bolivienne tout entière qui, par ma voix, font connaître à l'Assemblée le grave problème soulevé par la baisse artificielle d'une matière stratégique primordiale et par le prix injuste imposé. Actuellement, achats et ventes sont stoppés. J'espère néanmoins que dans un avenir prochain, je serai en mesure d'informer l'Assemblée qu'une solution raisonnable a été trouvée dans l'esprit de coopération amicale qui est celui que dicté la Charte aux nations de bonne volonté, et auquel mon gouvernement reste profondément attaché.

26. Pour terminer, qu'il me soit permis de manifester ma satisfaction de voir l'Assemblée tenir sa sixième session à Paris. Il paraît que j'en suis un peu le responsable. Certaines délégations m'en ont loué, certaines autres m'en ont blâmé, d'autres encore m'en tiennent rigueur. C'est trop d'honneur pour un simple représentant d'une petite nation sud-américaine. Je tiens cependant à rappeler que, au cours de sa cinquième session à New-York, l'Assemblée des Nations Unies, en ratifiant à la majorité des deux tiers le projet de résolution présenté par les délégations de la Bolivie, de la Colombie et du Pérou [A/1593¹], a écarté les raisons d'ordre budgétaire et n'a retenu que des raisons d'ordre politique et moral.

27. L'Europe est le continent malade. L'appel tout récent du maréchal Tito le confirme suffisamment. Il était donc opportun et utile que les Nations Unies viennent s'asseoir à son chevet. En ces heures cruciales, où la civilisation subit un véritable raz de marée, où est menacée la culture méditerranéenne — à laquelle mon ami le représentant du Brésil faisait le serment, auquel je m'associe, de demeurer fidèle —, la venue en France des Nations Unies apparaît comme un symbole.

28. Joseph de Maistre, qui vécut une époque presque aussi bouleversée que la nôtre, écrivait en 1814 : « Il a été dévolu à la France une magistrature incontestée, une mission qui tend au perfectionnement de l'homme ». Cette mission, la France continue à la remplir. Il est heureux que nous soyons venus ici pour l'attester. Quand on a prodigué sans compter les fruits de son génie, quand on a convaincu, persuadé, mieux encore fasciné; quand on a, avec des idées, modelé au loin les nations qui sont l'image de sa turbulente jeunesse; quand on a comme capital, non pas une ville, mais un soleil, lorsqu'on a épuré les Champs-Élysées d'ombres conventionnelles pour en faire le rendez-vous de l'univers vivant; quand on varie à son gré aussi bien la pensée de l'homme que la coiffure et le vêtement de la femme; quand le Louvre signifie beauté, l'Etoile grandeur et Chaillot paix et fraternité, on a contracté pour des siècles une redoutable responsabilité. Cette responsabilité, la France continue à l'exercer lorsqu'elle nous offre une merveilleuse et ample hospitalité. Et puis, il y a Paris — Paris, la seule ville au monde que l'on puisse mettre dans son cœur sans qu'il éclate.

29. M. EDEN (Royaume-Uni) *traduit de l'anglais* : La civilisation tout entière a une dette de reconnaissance envers la France. Depuis des siècles, ceux qui ont rendu visite à cette courageuse nation et à sa capitale y ont trouvé une source d'inspiration dans la grâce de sa culture et dans la clarté de son intelligence. Il est donc conforme à la tradition qu'aujourd'hui, en cette année où Paris célèbre le deux millième anniversaire de sa naissance, les Nations Unies se réunissent dans cette ville.

Nous sommes tous reconnaissants à Paris pour l'accueil que nous y avons reçu

30. Six années se sont écoulées depuis que j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant les fondateurs de cette grande Assemblée. Malheureusement, personne ne saurait souvenir qu'au cours de ce laps de temps le monde ait accompli un progrès sensible vers l'unité, la tolérance et une paix durable. En 1945, à San-Francisco, les grandes Puissances étaient unies dans un effort commun. De bonne foi — nous l'espérons sincèrement — cette Organisation avait été créée.

31. Combien la scène a changé depuis lors ! La division brutale des nations en deux camps qui s'affrontent, leur échec dans la solution des nombreux problèmes qui se posent à elles, l'emploi de la force par les agresseurs, la tentative qu'ils font pour imposer les solutions qui leur conviennent, tout cela montre clairement que la situation a empiré. Et maintenant, dans l'enceinte des Nations Unies, j'ai à faire une nouvelle expérience, je découvre quelque chose de nouveau pour moi, l'amère véhémence des polémiques au cours des réunions internationales. On ne saurait donc s'étonner si, dans ces conditions, certains doutent que nous puissions insuffler la vie à un ordre international et édifier la paix et la sécurité auxquelles le monde entier aspire.

32. Ainsi que beaucoup d'entre vous le savent, j'ai consacré la plus grande partie de ma vie publique aux affaires internationales. Je ne puis que vous dire, en réponse à ceux qui doutent, que je suis plus que jamais convaincu que, pour réussir dans la tâche qui est la leur, les nations du monde doivent se soumettre aux principes du droit et ne jamais s'en écarter. On ne saurait créer et maintenir la confiance que par le respect des accords internationaux. Il incombe donc à toutes les nations — et ceci est d'ailleurs conforme à leurs intérêts — de respecter l'autorité internationale et d'en prendre la défense.

33. C'est cette conviction qui m'a conduit, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères, à présenter en 1943 le plan du Royaume-Uni pour une nouvelle organisation mondiale. Une grande partie de ce plan a été ensuite incorporée dans la Charte des Nations Unies. C'est cette conviction qui, même avant la fin de la guerre avec l'Allemagne, m'a amené à donner, au nom de mon pays, l'appui le plus complet à l'initiative des États-Unis, initiative qui a eu pour résultat la Conférence de San-Francisco. Lorsque je pris la parole lors de l'ouverture de cette conférence, en avril 1945, j'ai indiqué les raisons pour lesquelles il était encore plus nécessaire que jamais d'avoir une organisation internationale. J'aimerais vous rappeler ces quelques paroles :

« [Nos propositions] imposent d'égales obligations à toutes les Puissances, qu'elles soient petites ou grandes. Mais je sais qu'elles font incomber une responsabilité toute spéciale aux grandes Puissances, en cet âge où le potentiel industriel d'un pays est un facteur si décisif dans sa puissance militaire. Les grandes Puissances peuvent donc contribuer de deux façons. Elles peuvent d'abord accorder à cette Organisation tout leur appui. Et elles peuvent aussi se soumettre à certaines règles de conduite internationale et les respecter scrupuleusement dans toutes leurs relations avec d'autres pays. Plus la puissance d'un pays est grande, plus lourdes seront les responsabilités qui lui imposent d'utiliser cette puissance en respectant les droits des autres et en réprimant tous ses mouvements trop égoïstes². »

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Annexes, fascicule relatif au lieu de réunion de la sixième session de l'Assemblée générale.

² Voir les Documents de la Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale, tome I, document 15, P/3. Première séance plénière.

34. Ces paroles me paraissent aussi vraies aujourd'hui que lorsqu'elles ont été prononcées, et c'est en me souvenant de ce que j'ai dit alors que je saisis cette occasion pour affirmer que ma foi personnelle dans les principes et les buts de la Charte demeure intacte. Cette foi n'est ébranlée ni par les déceptions du passé ni par les épreuves critiques du présent. Il n'est que trop vrai que nous connaissons aujourd'hui plus de difficultés que jamais. Elles surgissent et nous accablent dans chacun des continents. Toutefois, si les nations ont la ferme volonté de surmonter ces difficultés, nous avons, ici, dans l'Organisation des Nations Unies, l'instrument qui peut seul permettre de réaliser ce miracle. Nous avons ici l'instrument à notre disposition. Nous devons nous servir de l'Organisation, ainsi que le dit la Charte, comme un centre où harmoniser les efforts des nations, et cela signifie les efforts de toutes les nations, car, à mon sens, il serait tragique que cette Organisation perdît, pour une raison quelconque, son universalité, l'attrait qu'elle exerce et son caractère représentatif des hommes de toutes convictions et de toutes croyances.

35. Mais cette Organisation ne saurait produire l'harmonie dans une atmosphère de discorde et d'injures. Par exemple, mercredi dernier, trois des Puissances représentées ici — les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni lui-même — ont présenté certaines propositions de désarmement [A/1943]. On aurait pu, en se souvenant des espoirs qu'avait suscités l'Organisation des Nations Unies au début de son existence, s'attendre à ce que ces propositions fussent accueillies avec faveur ou examinées sérieusement. Cependant, quelques heures plus tard, elles ont été rejetées par le représentant de l'Union soviétique dans un discours qui ne péchait certes pas par la modération. Le torrent d'injures de M. Vychinsky ne m'a pas irrité, mais il m'a attristé ainsi que, je pense, il a dû attrister et décourager des millions d'hommes qui l'ont lu ou qui l'ont entendu. A mon sens, les peuples de nos pays attendent de leurs chefs non pas qu'ils se prodiguent des torrents d'injures, mais qu'ils s'efforcent d'établir des contacts et de conclure des engagements conduisant à la paix.

36. La plus inouïe des accusations lancées contre nous jeudi dernier fut celle selon laquelle nous serions des fauteurs de guerre. Qu'il me soit permis — si cela est vraiment nécessaire — de vous assurer que tout le monde en Grande-Bretagne — le peuple, le Parlement, le gouvernement — désire ardemment la paix. Et ceci n'est que naturel. Nous avons trop souffert en tant qu'individus et en tant que nation. Pour nous, la guerre a duré six ans. Pendant plus d'une année de cette guerre, les pays du Commonwealth et de l'Empire ont combattu seuls — tout seuls — contre l'agression d'Hitler, alors que ceux qui nous accusent aujourd'hui d'être fauteurs de guerre avaient conclu un pacte avec lui. Depuis la guerre, j'ai beaucoup voyagé dans les pays du Commonwealth britannique et aux Etats-Unis d'Amérique. Partout, dans tous les pays comme dans ma patrie, j'ai constaté par moi-même combien les peuples et les gouvernements qu'ils élisent librement sont profondément dévoués à la paix.

37. Toutes nos actions n'ont que la paix pour but. Pourtant nos propositions sont tournées en dérision. Je dois avouer que je ne saurais comprendre ni accepter ces méthodes. Je ne crois pas — et je ne vous demande pas de croire — que, dans n'importe quel différend, l'une des parties n'est que crime et noirceur, tandis que l'autre a la blancheur de la neige. Cela est contraire au calcul des probabilités. Tous les hommes sont faillibles et la paix ne peut être fondée que sur la patience mutuelle et la modération.

38. Dans ces conditions, je vous le demande, ne serait-il pas préférable de proclamer une trêve aux injures et aux invectives? Ne serait-il pas préférable d'appliquer, dans une atmosphère dénuée de passion, nos efforts à l'étude des problèmes graves? Je suis persuadé que nous devrions le faire. Allons-nous le tenter désormais? Je considère qu'il est de mon devoir de l'envisager.

39. Avant de passer aux problèmes concrets que cette Assemblée doit résoudre, je voudrais présenter deux observations d'ordre général.

40. Il paraît que l'adhésion au Traité de l'Atlantique Nord est incompatible avec la qualité de Membre des Nations Unies. Cette assertion procède de l'accusation selon laquelle l'organisation de l'Atlantique Nord est un bloc agressif, ce qu'elle n'est certainement pas et n'a jamais été. L'Article 51 de la Charte reconnaît expressément le droit de légitime défense collective et cet article est le fondement solide du Traité de l'Atlantique Nord, qui n'a d'autre objet que la défense. On pourrait donc demander pourquoi ce traité était nécessaire. Je n'étais pas membre du gouvernement qui l'a signé, mais nous l'avons, mes collègues et moi, pleinement appuyé, dans sa totalité. La réponse à la question est que l'inégalité de force entre l'Est et l'Ouest était devenue un grave danger pour la paix. Le monde a certainement compris, pour en avoir fait la triste expérience, le danger d'une telle inégalité. Nous avons désarmé de bonne foi, mais notre exemple n'a pas été suivi. C'est aussi le bon sens que nous cherchons aujourd'hui à rétablir l'équilibre, toujours en vue d'assurer la paix. Car, nous savons que, pour obtenir cette paix, nous devons négocier sur un pied d'égalité.

41. La deuxième condition est le respect du caractère sacré des traités. C'est là une obligation qui lie tous les Etats — je dis bien tous les Etats — les petits aussi bien que les grands. J'appelle votre attention sur les sages paroles qu'ont prononcées à ce sujet les représentants de la Nouvelle-Zélande [337^e séance] et du Brésil [335^e séance]. Ceux qui profitent des bienfaits de la sécurité collective doivent également accepter les obligations qui en découlent. Si ce principe n'est pas admis, les Nations Unies ne fonctionneront jamais et ce sera l'anarchie internationale. Comment donc appliquer aux travaux de l'Assemblée qui se réunit actuellement les principes que je viens d'énoncer?

42. Permettez-moi d'abord de préciser que nous avons — la France, les Etats-Unis et nous-mêmes — l'intention de maintenir nos propositions de désarmement. Nous n'entendons pas les imposer comme le prétend le représentant de l'Union soviétique, mais nous invitons l'Assemblée à les étudier avec sincérité et bonne volonté. Nous demandons à nos critiques de les étudier. Nous avons l'impression qu'ils étaient si occupés à s'en moquer qu'ils n'ont pas eu vraiment le temps de les lire. Pour nous, nous estimons que nos propositions sont sérieuses et raisonnables, et qu'elles peuvent servir de base à un plan concret à exécuter par étapes. Permettez-moi d'appeler votre attention sur certains éléments neufs et importants de ces propositions.

43. Tout d'abord, nous proposons aujourd'hui un système qui nous paraît constituer un progrès en permettant de dresser un état des forces armées et des armements et d'en contrôler l'exactitude. Nous proposons — nous ne faisons que proposer, sans vouloir imposer nos vues — de commencer par les catégories les moins importantes de forces armées et d'armements et de passer ensuite à celles qui sont plus délicates à traiter. C'est là, je le reconnais, une nouveauté. Elle n'a pas pour objet de pro-

voquer des retards. Plus tôt nous pourrions nous mettre d'accord sur les catégories les plus simples, plus tôt nous aurons la confiance nécessaire pour nous attaquer à des tâches plus complexes.

44. En deuxième lieu, nous proposons qu'on se mette d'accord sur certains principes précis, concernant la limitation des armements et M. Acheson nous en a l'autre jour [335^e séance] fourni des exemples.

45. Troisièmement, et c'est le plus important, nous proposons aujourd'hui d'inclure les armes atomiques et les armes de type classique dans le même système de déclaration et de contrôle.

46. C'est là une initiative que j'estime nouvelle sur trois points importants. Pourtant, il paraît que nous n'avons fait aucun progrès par rapport à nos propositions antérieures. La délégation de l'Union soviétique s'est souvent plainte dans le passé de ce que nous établissions une distinction arbitraire entre les armements de type classique et les armes atomiques — et je comprends cet argument. Or, maintenant, nous avons lié ces deux questions. Est-ce un progrès ou non ? Même si nos propositions de désarmement n'apportaient rien de plus, je déclare très sérieusement devant les représentants, mes collègues que, ne serait-ce que pour les raisons indiquées, elles méritent d'être étudiées par l'Assemblée.

47. On nous reproche aussi d'associer, dans ces propositions, la réduction des armements et le règlement de questions politiques en instance. Naturellement. Rien n'est plus vrai ; mais cela n'indique pas que nous cherchions des moyens de provoquer des retards, et, moins encore, que nos efforts ne soient pas sincères. N'est-il pas évident pour quiconque réfléchit sérieusement à ces questions — et notamment pour ceux d'entre nous qui ont assisté d'un bout à l'autre aux longues discussions qui ont eu lieu, il y a tant d'années, à Genève, au sujet du désarmement — qu'un désarmement de bonne foi ne peut être obtenu que par étapes, à mesure que diminue la tension et que se règlent les conflits politiques urgents ? Si nous nous étions présentés devant vous avec des propositions grandioses de désarmement immédiat, sans nous attaquer en même temps aux causes réelles et fondamentales de tension, vous auriez pu nous accuser — et à juste titre — de manquer de sincérité. Nous ne l'avons pas fait. Je pense que nous avons fait preuve de réalisme et de sens pratique.

48. Je passe maintenant à d'autres méthodes — qui constituent autant de tâches pour la présente Assemblée — qui nous permettront de montrer que nous sommes capables de travailler constructivement à la paix. Et permettez-moi d'ajouter — je parle comme un homme qui, pendant tant d'années, a suivi vos travaux de l'extérieur — que si la présente Assemblée ou les grandes Puissances, dont les désaccords sont si notoires, pouvaient aboutir à un seul résultat positif, cela ferait plus pour la cause de la paix mondiale que toute l'éloquence de tous les discours de tous les représentants à l'Assemblée. Quelles sont donc ces tâches ?

49. Tout d'abord, la Corée. Les Nations Unies, qui ont relevé le défi de l'agresseur, sont prêtes et attendent le moment de fournir un autre grand effort pour contribuer à la pacification et à l'unification de ce malheureux pays, dès qu'un armistice aura été conclu. Après quoi, les Nations Unies seront invitées à participer à cette tâche immense qui consistera à relever l'économie disloquée et les foyers dévastés de ces victimes de l'agression qui souffrent depuis si longtemps. Prenons dès maintenant la résolution d'entreprendre cette grande tâche indépendamment de toute considération idéologique.

50. Vient ensuite l'Allemagne. Ne pouvons-nous pas donner suite à la demande du Chancelier du Gouvernement fédéral allemand ? De quoi s'agit-il en effet ? On nous demande de consentir à la création d'une commission chargée de déterminer si les conditions qui règnent dans la République fédérale d'Allemagne, à Berlin, et dans la Zone soviétique d'Allemagne permettent d'organiser dans toutes ces régions des élections vraiment libres et au scrutin secret. Tel était le sujet de la note commune [A/1938] que nous avons adressée au Secrétaire général. Cette proposition ne contribuerait-elle pas à diminuer la tension qui sévit actuellement en Europe ? Ne contribuerait-elle pas à rétablir l'unité et la confiance au cœur de l'Europe ? Ne rendrions-nous pas ainsi plus proche le jour où une Allemagne libre pourra jouer son rôle dans une Europe libre à laquelle elle sera pacifiquement associée ?

51. Reste la question de l'Autriche qui est depuis si longtemps en suspens. Ne pouvons-nous pas signer ce traité ? Ne pouvons-nous pas donner à ce petit pays la preuve que les grandes Puissances peuvent se mettre d'accord au moins sur une question et le délivrer du fardeau de l'occupation ? Ne peut-on enfin laisser vivre les Autrichiens comme tout autre peuple libre ?

52. Et pourquoi l'Italie ne peut-elle devenir Membre de plein droit de notre Organisation ? Pourquoi ? Cette nation, avec son gouvernement librement élu et ses traditions anciennes et glorieuses, devrait être représentée parmi nous. Est-il besoin de faire usage du droit de veto pour l'éviter ? Y a-t-il là un motif d'effroi pour qui que ce soit ? Assurément c'est une question sur laquelle nous devrions pouvoir nous mettre d'accord sans porter préjudice à qui que ce soit. On pourrait citer maints exemples analogues, en particulier celui de Ceylan.

53. Il ne suffit pas, pour travailler à la paix, de forger et d'utiliser des armes politiques. Vous l'avez bien compris, dans cette Organisation où un grand nombre d'organismes et de commissions travaillent dans plusieurs domaines qui intéressent le bien-être économique, la santé et le progrès social de l'humanité.

54. M. Acheson, M. Stikker, et mes collègues de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont tous parlé très justement et avec force de nos problèmes économiques urgents et immédiats. Le plan de Colombo est l'un des moyens par lesquels notre Commonwealth essaie de trouver une solution. La difficulté est immense, redoutable, particulièrement en ce moment où la fâcheuse nécessité du réarmement place un nouveau fardeau sur nos épaules déjà chargées. Mais nous devons y faire face.

55. Le message que je vous adresse est donc le suivant : attaquons-nous sur les deux fronts — sur les deux fronts à la fois, le politique et l'économique — à des problèmes précis et de portée restreinte et travaillons à les résoudre pratiquement. Tel est le vrai chemin de la paix. Tel est le moyen de prendre un nouveau départ. Si une fois nous y parvenons, nous aurons créé une situation — ou si vous préférez un climat — dans lequel un émouvant appel comme celui que M. Auriol nous a adressé pourra être pleinement entendu. Être prêts, être confiants, être d'accord. C'est dans cet ordre que devraient se dérouler nos efforts : commençons par les petites questions et progressons jusqu'aux grandes ; un effort régulier, une volonté ferme — et une réelle bonne volonté.

56. Je le répète pour ma part, nous ne menaçons personne. Nous n'attaquerons personne. Nous réarmons à une seule fin : non pas en vue d'une guerre mondiale, mais en vue de nous assurer la force nécessaire pour négocier. Afin de réussir dans toutes ces entreprises, il faut que cha-

cun de nous accomplisse sa tâche. Le gouvernement et le peuple que je représente ici ne le cèdent à personne pour ce qui est du loyalisme à l'égard des Nations Unies ; et nous observons un autre loyalisme dont nous ne sommes pas moins fiers, notre fidélité à la cause de la liberté elle-même. Il n'y a ici aucun conflit. Comment pourrait-il y en avoir alors que l'Organisation des Nations Unies elle-même est née d'un effort pour défendre la liberté contre la tyrannie ?

57. La Grande-Bretagne est membre d'un Commonwealth. Cette association est notre vie et notre foi. Sans elle, pour la plupart d'entre nous, l'effort politique n'aurait pas de sens ; pourtant cette association ne cesse d'évoluer. Elle revêt des apparences et des forces nouvelles ; elle accueille les aspirations nationales ainsi que les attachements plus larges qui nous lient tous ; c'est une camaraderie instinctive qui a quelque chose à enseigner au monde. Elle lui enseigne qu'aucune nation n'est assez forte ni assez riche en ressources naturelles pour obtenir seule et par elle-même des résultats aussi féconds qu'en s'associant avec d'autres : association, camaraderie, fraternité, sentiment du Commonwealth, appelez cela comme vous voudrez.

58. C'est là, en tout cas, la marque d'un esprit qui est plus puissant que la race ou la croyance et qui peut inspirer aux hommes et aux foules un idéal commun. Aujourd'hui, nous essayons d'établir de nouveaux rapports non seulement à l'intérieur du Commonwealth et de l'Empire, mais avec toutes les nations et tous les peuples avec qui nous entrons en contact. Nous voulons que ces rapports soient fondés sur le consentement mutuel et la bonne volonté ; je pense que nous avons assez d'expérience et de compréhension pour donner forme et substance à cette foi et c'est sûrement là une tâche pour nous tous.

59. Au siècle de la science, que peut-on espérer obtenir par la violence, sinon la destruction de la liberté elle-même ? Par la tolérance, la patience et la modération, nous pouvons construire un monde digne de ces combattants venus de tous les coins du monde dont nous évoquons hier la mémoire. Nous leur devons et nous devons à tous ceux qui nous suivent de ne pas échouer et nous n'échouerons pas.

60. M. BELAUNDE (Pérou) (*traduit de l'espagnol*) : Notre Assemblée se réunit en présence d'un fait incontestable : la tension extrême, l'angoisse proche du désespoir qui caractérisaient les heures au cours desquelles nous avons condamné l'entreprise de la Chine communiste se sont peu à peu atténuées au point de faire place à une certaine sérénité et à un commencement d'optimisme.

61. Quelles ont été les causes de ce changement ? Il est indispensable, pour que l'Assemblée exerce bien ses fonctions, de connaître les avantages moraux dont elle dispose. Qu'il me soit permis d'indiquer en toute objectivité les raisons du changement favorable survenu dans les esprits, bien que je ne nourrisse pas un optimisme excessif puisque les points de vue n'ont pas changé et que les discussions n'ont, hélas, rien perdu de leur âpreté.

62. Il y a un facteur décisif : la résistance patiente et héroïque que les forces des Nations Unies ont opposée à l'agression. Nous manquons encore du recul historique nécessaire pour reconnaître toute l'admirable signification que revêt la résistance des Nations Unies à l'agression en Corée. Cette résistance a donné une preuve décisive de la vitalité que possède notre Organisation. Nous avons su opposer à une agression inattendue une résistance sereine mise au service de la justice et du droit ; cette résistance a empêché la guerre de s'étendre à d'autres théâtres d'opération qui figuraient dans le plan d'agression, elle a ren-

forcé l'espoir de tous les peuples et enfin elle a assuré l'existence de l'Organisation. Par ailleurs, cette résistance présente un trait intéressant : la façon dont elle s'est exercée, sa modération et son caractère limité. Elle n'a porté que sur des objectifs précis. Nous détournant sans doute de plans et d'illusions qui auraient mené à une intervention plus étendue, nous nous sommes bornés à défendre la Corée et à contenir l'agression qui est venue s'ajouter à la première au moment où notre œuvre semblait achevée. Cette modération la façon dont nous avons su ainsi limiter nos objectifs, a eu le grand avantage de gagner à notre cause l'opinion publique mondiale et de donner au monde asiatique la preuve que nos intentions étaient honnêtes et que nos desseins étaient justes.

63. Il y a une autre élément. L'affaire de Corée a réveillé en tous les esprits la conviction, qui peut-être n'existait encore qu'à l'état latent, que la paix est indivisible, qu'il faut mobiliser toutes les forces économiques, militaires et morales du monde pour contenir l'agression. C'est inspirées par ce sentiment universel que les Nations Unies ont décidé de surmonter l'obstacle du veto et qu'elles ont approuvé la résolution [377 A (V)] qui pose dans son principe la mobilisation générale de tous les pays pour repousser l'agression. Ce réveil constitue de toute évidence un facteur moral considérable en faveur de la paix, car, quoi qu'on dise — et peu importe les effets rhétoriques que l'on cherche à obtenir — il est un fait indiscutable : aujourd'hui, l'humanité a conscience que, pour empêcher l'agression, il faut instaurer une coopération universelle.

64. Dans l'examen, un peu fastidieux peut-être, auquel je suis en train de procéder et que certains jugeront non point diplomatique, mais plutôt technique, je me dois de mentionner le progrès de la technique qui a, lui aussi, apporté un élément favorable à la paix. Il me semble que l'opinion publique a le sentiment que grâce au progrès technique, un juste équilibre des forces qui travaillent pour la paix peut s'établir à moindres frais par la supériorité qualitative de certaines armes plutôt que par la simple supériorité numérique. De cette idée se dégage un concept qui n'est pas non plus dépourvu d'utilité puisque, au lieu d'une course aux armements qui donnerait des résultats contraires à ceux que nous attendons, on commence à envisager la possibilité de réduire les armements aux éléments nécessaires à la défense de chaque pays et au maintien de l'ordre public.

65. Il semble que l'énergie atomique soit en train de passer du stade catastrophique au stade de l'emploi défensif et nous espérons qu'elle atteindra bientôt l'étape ultime, qui sera celle de l'utilisation industrielle. Quoi qu'il en soit, on a proposé ici le contrôle de l'énergie atomique ou son abolition complète. Dans l'un et l'autre cas, l'inspection est indispensable. Sans une inspection complète et donnant toutes garanties, le mot « contrôle » ou « abolition » serait dépourvu de sens.

66. Enfin, il y a un facteur moral : la guerre froide, la guerre sourde, la menace d'un recours aux armes de destruction, cette sorte de psychose de guerre ou de guerre larvée qui s'accompagne de la guerre réelle en diverses parties de la planète. La désorientation et la désorganisation économique du monde ont amené partout une grande lassitude et un état d'angoisse ; tous les esprits aspirent à la paix et souhaitent que l'on trouve une formule qui rende à l'Europe épuisée, désorientée et désaxée la santé économique et morale.

67. Nous savons bien que cette paix ne peut naître d'un mouvement lyrique purement verbal. Personne ne croit en l'offensive de paix, qui a seulement pour objet d'affaiblir la résistance, d'endormir l'instinct de conservation et

d'abattre la volonté de justice. Mais il y a vraiment, chez tous les peuples — et j'ose penser qu'il existe aussi dans l'âme soviétique, chez l'homme du peuple, chez l'*average man* de cet immense pays — le désir d'une paix réelle fondée sur un nouvel agencement des intérêts économiques, politiques et militaires, à laquelle présiderait la compréhension la plus cordiale et la plus humaine.

68. Cette paix, le président Auriol l'a décrite en ces lieux [333^e séance] avec l'éloquence propre à la splendeur de la langue française ; et cette paix, tous les peuples de la terre y aspirent et surtout ceux de l'Amérique latine, défenseurs fervents de la paix et de la justice internationale.

69. Nous possédons ce capital immatériel, ces avantages moraux, si âpres et si terribles que puissent être nos discussions. Que devons-nous faire ? Le poids de ces éléments moraux impose à l'Assemblée des Nations Unies une politique bien définie ; elle doit se faire l'écho de ce désir de paix commun à tous les peuples, faire de cette tribune l'organe non de la propagande égoïste d'un pays quel qu'il soit, mais des aspirations pacifiques du monde entier. Puisse cet esprit présider également à nos discussions en commission, puissions-nous abandonner les monologues assourdissants qui ne visent qu'à contredire, pour qu'ils fassent heureusement place au dialogue constructif, harmonieux et fécond.

70. Nous avons affirmé que la paix est indivisible, que l'agression ne peut être contenue que par la coopération universelle. Mais encore faut-il donner effet à ces déclarations de principe : l'Assemblée doit comprendre que sa mission première est de donner une existence réelle, un sens pratique à la résolution [377 (V)], intitulée « L'union pour le maintien de la paix » ; chaque pays doit assumer les obligations qui correspondent à sa situation économique et politique, à sa puissance et à ses traditions militaires et à sa position géographique.

71. Il y a un autre point qui est également d'une extrême importance : je veux parler des accords régionaux. Je suis heureux que le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, avec toute l'autorité dont jouit ce grand pays, ait exposé ici la thèse des accords régionaux ; le Traité de l'Atlantique Nord est conforme à l'esprit et à la lettre de la Charte.

72. La délégation du Pérou a la satisfaction de se rappeler qu'elle a été la première, lors de la mémorable séance du 13 avril 1949³, à défendre le caractère légitime, légal et constitutionnel du Traité de l'Atlantique Nord. Les peuples de l'Amérique latine ne peuvent que voir avec une satisfaction profonde le relèvement de l'Europe. Je crois pouvoir dire, du haut de cette tribune, que l'Amérique unie saluera avec enthousiasme l'Europe unie. Car enfin, l'Europe, mère spirituelle de l'Amérique, a toujours constitué une entité spirituelle. Elle a pu connaître des guerres et des conflits, mais elle a cependant conservé certains principes généraux qui sont à la base de la culture.

73. Rappelons-nous le trépied symbolique dont il est question dans le fameux dialogue entre Renan et Mommsen, et qui réunit les cultures germaniques, anglo-saxonne et latine. La tragédie que vit le monde vient précisément du fait que cette unité morale et culturelle de l'Europe ne s'est pas accompagnée d'une unité fondée sur la coopération économique et sur l'entente internationale. Au fond du cœur, nous avons le sentiment que la tragédie actuelle est le résultat du déchirement de l'âme euro-

péenne ; c'est pourquoi la renaissance de l'Europe, l'affirmation de l'Europe, de la nécessité pour elle de vivre et de jouer une fois encore le rôle qu'elle a joué dans le destin de l'humanité, constituent, plus que tout autre facteur, la clé, la solution du problème.

74. C'est mû par cette conviction profonde que je rends hommage à ces hommes éminents — à M. Winston Churchill, qui fut le premier, au moment où apparaissaient les symptômes de la crise, à prêcher l'union européenne, et à M. Robert Schuman, qui a exposé les moyens pratiques propres à amener cette unification. Il faut inviter l'Allemagne et l'Autriche à prendre part à cette œuvre, dans l'esprit de Leibnitz, de Goethe et de Kant ; de Leibnitz, qui proposait à Bossuet — permettez-moi, amis français, de dire « à notre Bossuet » — l'unification religieuse de l'Europe comme base d'un nouvel ordre juridique ; de Goethe, dont l'élan et le romantisme germaniques exhalent tous les parfums du Rhin, latinisé et catholique ; de Kant, qui représente l'ultime tentative pour concilier la philosophie et le sentiment chrétien de la vie, qui porte l'empreinte de la philosophie chrétienne, par opposition aux philosophies dissolvantes qui sont nées par la suite, l'étatisme absolu de Hegel ou le matérialisme de Marx.

75. Que pourrait donc craindre l'Union soviétique de cette unité de l'Europe, constituée seulement à des fins défensives, formée seulement d'éléments moraux, intellectuels et esthétiques qui vont toujours dans le sens de la paix ? Dans une œuvre de concorde et d'harmonie, si elle se réalise, qui pourrait refuser une place à l'URSS ? N'est-ce pas l'Occident qui a découvert l'art admirable et la littérature non moins admirable de la Russie ? Ne savons-nous pas, ne devons-nous pas proclamer ici que, malgré toutes les épreuves et tous les conflits, des millénaires de culture chrétienne marquent encore l'âme russe de leur empreinte ?

76. J'aborde maintenant une question qui n'est plus d'ordre moral et politique, mais d'ordre juridique, et que je recommande à votre attention. Nous ne pouvons nier que notre Charte présente de très graves défauts. Nous savons parfaitement que la révision de la Charte est impossible, en raison de l'article que nous avons tous présent à l'esprit. Mais s'il est impossible de modifier la Charte, il est possible d'en interpréter les passages obscurs et de compléter ses lacunes. Les professeurs de droit n'ignorent pas que le droit est de nature essentiellement dynamique, et qu'une conception statique et morte du droit serait contraire à la réalité.

77. Il convint d'assurer l'application des dispositions de notre Charte ou de les compléter de la même manière que le droit prétorien a fait appliquer et a complété l'ancien droit romain. C'est en ayant recours aux méthodes de développement du droit romain que nous devons remédier aux imperfections de la Charte. Son principal défaut est constitué par le droit de veto. Il faut le déclarer catégoriquement ; en effet, on a donné à la règle de l'humanité — que nous avons adoptée à San-Francisco — un sens absurde et inadmissible. On l'a interprétée comme donnant à toutes les grandes Puissances le privilège d'éviter la recherche ou l'application d'une solution commune, en adoptant d'emblée une attitude d'opposition irréductible ou incompatible avec les principes de la Charte. Bien souvent, ce veto absolu représente non pas le choix entre deux moyens légitimes conformes à la Charte, mais l'adoption par un pays d'une méthode contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte. C'est cela que nous ne pouvons accepter. Le veto en soi est critiquable, mais, lorsqu'on le considère comme un moyen auquel une Puissance peut avoir arbitrairement recours pour violer la Charte, tout

³ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session, deuxième partie, Séances plénières*, 192^e séance.

en l'invoquant, il devient une monstruosité que tous les esprits juridiques du monde doivent condamner.

78. La manière dont ce principe est appliqué s'est clairement révélée lors de la discussion de la question de l'admission de nouveaux Membres. Trois Etats attendent une résolution des Nations Unies. Il est évident que l'adoption de cette résolution est retardée principalement pour des raisons politiques et l'application d'un critère politique à l'admission de nouveaux Membres ne peut que provoquer une protestation de la part de ceux qui, à San-Francisco, ont cru constituer non pas une alliance ou une ligue de peuples selon l'usage ancien, mais une organisation universelle. A mes collègues de San-Francisco, et même à ceux qui représentent l'Union soviétique, je demanderai ceci : Qu'avons-nous fondé à San-Francisco ? Avons-nous fondé une ligue politique où l'admission d'un nouveau membre dépend de la sympathie ou de l'acceptation arbitraire des membres qui la constituent, ou avons-nous fondé un ordre international ?

79. Je suis sûr qu'aucun de ceux qui étaient à San-Francisco ne pourra déclarer à cette tribune que nous y avons créé une ligue et non une organisation. Nous avons établi un ordre juridique universel auquel tout Etat doit appartenir en vertu du droit naturel, de même que tout homme appartient à la société, en vertu du droit naturel.

80. Les Etats ont donc le droit d'appartenir à l'Organisation s'ils répondent aux conditions objectives fixées par la Charte : l'amour de la paix et le respect des obligations internationales. Sur ces conditions objectives, l'Organisation émet un jugement, et non pas une opinion ; or, depuis l'antiquité grecque et la logique d'Aristote, nous savons qu'il faut distinguer l'opinion, qui est arbitraire, du jugement, qui doit être fondé. En l'occurrence, il s'agit d'un jugement fondé sur des conditions qui sont stipulées dans la Charte.

81. On ne saurait donc accepter un pouvoir discrétionnaire, car nous serions alors une ligue. Sur ce point, la Cour internationale de Justice a donné raison à ceux d'entre nous qui défendent l'universalité de notre institution. Elle a déclaré⁴ que le pouvoir de l'Assemblée et du Conseil n'est pas discrétionnaire ; ce n'est pas un pouvoir découlant de la raison d'Etat ou de prérogatives spéciales, ce n'est pas un pouvoir que l'on peut exercer sans avoir à motiver les décisions prises, mais c'est un pouvoir réglementé qui doit être exercé dans le cadre des dispositions de la Charte. S'il en est ainsi, nous devons créer une nouvelle jurisprudence. Nous devons instituer, pour l'admission de nouveaux Membres, une nouvelle procédure conforme tant à l'esprit qu'à la lettre de la Charte. Je ne pense à aucun pays en particulier, parce que j'ai le sens de l'universalité de l'Organisation. Je pense aux trois Etats dont les sympathies vont aux pays occidentaux, ainsi qu'à ceux dont les sympathies peuvent aller au bloc soviétique. Tous ces Etats ont le droit de voir leur candidature appuyée, et plus encore : l'Assemblée générale devrait les inviter à devenir parties aux traités de paix qui ont pu être conclus et à signer les accords qui ont réglé les problèmes internationaux en suspens pour montrer qu'ils répondent aux conditions stipulées dans la Charte.

82. C'est alors que l'Assemblée générale, en possession de ces documents et dans l'exercice des pouvoirs que lui confère l'Article 10, recommanderait au Conseil d'examiner, du point de vue juridique, les documents présentés, ainsi qu'il est tenu de le faire. Au Conseil, il faudrait faire une distinction entre les suffrages fondés sur les condi-

tions objectives fixées par la Charte et ceux qui seraient motivés par des considérations de droit international qui dépassent les dispositions de la Charte.

83. Qui pourrait prétendre alors que ce suffrage unique, subjectif, personnel et arbitraire puisse l'emporter sur l'opinion d'une majorité écrasante, reposant sur une documentation présentée conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte ? Admettre que ce suffrage l'emporte serait reconnaître qu'un pays a la possibilité d'exercer un pouvoir qui serait nul et sans valeur même s'il était exercé par tous, parce qu'il serait contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte.

84. Comment pouvons-nous considérer notre Organisation comme universelle si nous en excluons l'Italie, héritière de Rome, mère de l'universalité juridique ? Comment pouvons-nous considérer notre Organisation comme universelle si nous excluons les peuples de la péninsule ibérique qui, par leur héroïsme et leurs extraordinaires voyages sur les océans, ont découvert des mondes nouveaux et ont créé des patries nouvelles qui, elles, sont représentées ici ? Comment pouvons-nous considérer notre Organisation comme universelle si nous excluons l'Irlande, dont les fils sont allés vivre partout dans le monde et constituent un élément dynamique et culturel aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud et en Nouvelle-Zélande ? L'idéal, les aspirations morales et même l'enthousiasme généreux coïncident cette fois avec les principes de la justice.

85. La délégation du Pérou présente sa proposition avec la plus grande détermination et la plus grande conviction et affirme que toute autre attitude est contraire à l'esprit de la Conférence de San-Francisco et au sens universel de l'Organisation que nous avons créée à cette époque historique.

86. Il y a d'autres problèmes qu'il ne m'appartient pas de soulever ici. Toutefois, je dirai, non sans une certaine inquiétude, que les problèmes qui vont être soulevés à la présente Assemblée générale — ou, tout au moins, certains d'entre eux — présentent de très grandes difficultés. Lorsqu'il existe un conflit entre un principe et un intérêt déterminé, le problème ne m'effraye pas. Les questions véritablement tragiques pour tout esprit réfléchi et sincère sont celles où entrent en conflit deux principes également valables, également respectables et qui pourtant, par une sorte de paradoxe de l'histoire, se manifestent de manières diamétralement opposées dans la pratique.

87. Le respect de la souveraineté des Etats et de leur libre détermination est une nécessité indéniable, mais il est aussi incontestable que la sécurité collective constitue l'un des fondements de l'Organisation et qu'elle est un bien non seulement pour tous, mais souvent même pour les pays qui seraient le plus affectés.

88. Il me vient à l'esprit une pensée d'un grand homme d'Etat américain, Elihu Root, qui disait que pour tout problème, quelque difficile qu'il soit, il existe toujours une solution cachée, qui n'apparaît pas dès l'abord et que l'on ne peut découvrir qu'au prix d'un effort pénible et patient. Lorsque cette solution est trouvée en toute bonne foi, il n'y a plus ni vainqueur ni vaincu ; seules triomphent la vérité, la justice et l'équité. En me plaçant sur le plan d'un esprit aussi positif et aussi pratique que celui de Root, j'ajouterai, sous l'angle de l'éthique, que rien ne résiste à la conjonction magique de la droiture dans la détermination, qui nous élève vers Dieu, de l'amitié et de la charité, qui sont notre devoir envers tous les peuples et envers tous les hommes.

89. Enfin, je trouve un encouragement dans le fait que la présente session de l'Assemblée se réunit dans l'am-

⁴ Voir *Compétence de l'Assemblée pour l'admission aux Nations Unies, Avis consultatif : C.I.J. Recueil 1950, p. 4.*

bianche de la culture française. On a fait ici même l'éloge du peuple français. Je dirai simplement que lorsque nous serons en présence de difficultés insurmontables, nous pourrions faire appel au génie de la France immortelle et à ses qualités caractéristiques, qui résultent de sa double formation scolastique et cartésienne, et lui demander la force et l'inspiration nécessaires à la solution de nos problèmes. Ainsi, avec l'aide de Dieu, sous le symbole de l'humanité et guidés par les inspirations généreuses du peuple français, travaillons avec abnégation et avec foi pour une paix fondée sur la justice et sur l'amour.

90. M. PEARSON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer, comme l'ont fait tant d'autres représentants, par exprimer le plaisir qu'éprouve ma délégation à se trouver dans cette belle ville de Paris et dans ce pays de France, si grand et si hospitalier. Je dois avouer que notre délégation n'avait pas appuyé la proposition tendant à transporter le lieu de réunion de la sixième session de l'Assemblée générale de New-York à Paris, mais je suis persuadé que les motifs qui nous avaient guidés alors ne seront pas mal interprétés par nos amis français. Notre attitude n'était certainement pas due à un manque d'affection du Canada pour la France, mère-patrie de notre nation canadienne, mais s'expliquait par des considérations de prudente économie qui sont, d'ailleurs, à ce que je crois comprendre, un trait bien connu du caractère français.

91. Cette discussion générale nous offre la possibilité de faire annuellement l'inventaire des réalisations de notre organisation mondiale. Cette année, cet examen ne saurait nous apporter beaucoup de réconfort ni nous inspirer beaucoup d'espoir. Il ne faudrait pas, bien entendu, en conclure, à la légère, à la faillite de l'Organisation des Nations Unies, ce qui serait faux, mais il est incontestable que le crédit de l'Organisation est en train de diminuer. La réponse que M. Vychinsky a, dès jeudi après-midi, faite à la déclaration prononcée le matin par M. Acheson, montre de façon dramatique jusqu'où peut aller ce gaspillage de ressources spirituelles.

92. L'Organisation des Nations Unies demeure notre meilleur et ultime espoir de paix, mais la notion d'ultime espoir tend de plus en plus, me semble-t-il, à l'emporter sur celle de meilleur espoir. C'est une tendance qu'il faut enrayer si nous voulons que notre Organisation subsiste comme instrument efficace, capable de maintenir la paix et d'affermir la sécurité internationale.

93. Parmi les réalisations positives de l'Organisation, il y a lieu de souligner qu'une œuvre de valeur, souvent peu spectaculaire, a été accomplie dans les domaines social, économique et humanitaire. La lutte contre la faim et les privations se poursuit et l'Organisation des Nations Unies y participe vaillamment. Les déceptions que peuvent nous causer d'autres aspects de l'œuvre des Nations Unies ne doivent pas nous le faire oublier. Toutefois, les facteurs politiques vont jusqu'à faire obstacle, ou parfois même échec à cette œuvre humanitaire et sociale qui devrait, pourtant, être au-dessus de pareilles considérations.

94. Cette œuvre se ressent également de l'attitude adoptée par un groupe important de Puissances qui s'enorgueillit sans cesse de ses idéaux pacifiques et humanitaires ou de ses progrès dans les domaines technique et social, mais qui n'apporte pratiquement aucune contribution aux travaux effectués dans ces domaines. En fait, le chef de ce groupe de Puissances, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, s'est refusé à participer aux travaux des organismes techniques ou institutions spécialisées créés par les Nations Unies à des fins sociales, économiques et humani-

taires. Entre autres choses, ce fait suffirait à réfuter, en grande partie, les déclarations par lesquelles l'Union soviétique a coutume d'exalter son désir de partager avec autrui les fruits de ses progrès. Comment un Etat peut-il, par exemple, prétendre qu'il croit à la coexistence pacifique des nations et à la coopération internationale, alors qu'il se refuse à prendre une part quelconque aux travaux d'organes utiles au progrès social, tels que l'Organisation mondiale de la santé ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ?

95. Sur le plan politique, l'Organisation des Nations Unies compte à son actif d'importantes réalisations. Elle a montré, en Corée, ce que peut faire l'action collective, sous une direction énergique, pour arrêter l'agression. Cette manifestation de notre volonté et de notre force collectives a stimulé et affermi l'Organisation des Nations Unies. Ceux qui ont rompu la paix ont été contenus et repoussés et la leçon de cet échec peut être méditée par tous ceux qui pourraient songer à recourir à l'agression. C'est naturellement la raison pour laquelle ces autres Etats se répandent en invectives contre l'action des Nations Unies en Corée et essaient de prouver qu'elle est le fait de fauteurs de guerre et d'agresseurs américains. Ajouter foi à de telles affirmations serait le comble de la naïveté, mais, en fait, personne ne leur accorde la moindre créance, si ce n'est ceux dont les opinions sont préfabriquées à Moscou.

96. Pour l'œuvre accomplie par les Nations Unies en Corée, nous devons rendre tout particulièrement hommage aux Etats-Unis qui portent la plus lourde part du fardeau et qui, pour cette raison, ont été la cible principale des insultes. Nul pays n'est plus proche des Etats-Unis, géographiquement et à d'autres égards encore, que le Canada. Nos relations avec la nation la plus puissante du monde reposent sur l'amitié, la confiance et le respect mutuel, différant en cela des relations de maître à serviteur qui existent dans certaines régions du monde. Au Canada, il nous arrive de critiquer franchement — mais toujours, je l'espère, avec le sentiment de nos responsabilités — la politique et l'attitude adoptées par nos amis du Sud. Ceci, je le crois, ne fait qu'ajouter encore à la valeur de l'appui que nous accordons de notre plein gré aux Etats-Unis lorsque, de concert avec le Royaume-Uni et la France, ils guident les efforts des pays qui essaient de préserver la paix, de défendre les principes et d'atteindre les buts fixés par la Charte des Nations Unies. C'est ce que nous faisons aujourd'hui en Corée et des milliers de Canadiens, qui combattent sous le drapeau des Nations Unies, sont fiers de participer à cette grande œuvre.

97. Il a fallu improviser à la hâte l'intervention des Nations Unies en Corée. Aujourd'hui encore, la participation des Etats à cette œuvre commune ne repose pas sur une base suffisamment large. Cette action a révélé, en même temps que les faiblesses, la force de notre Organisation. Par-dessus tout, elle a montré que les nations doivent accepter leurs responsabilités si elles veulent leur part des avantages et de la puissance que l'Organisation leur confère. C'est pourquoi le rapport⁵ de la Commission chargée des mesures collectives, créée à la dernière session de l'Assemblée générale [résolution 377 (V)] en vue d'étudier de quelle manière l'action collective pourrait être organisée contre toute agression avec le maximum d'efficacité constituera l'un des sujets d'étude les plus importants de la présente session. Les résultats de cette étude pourraient contribuer grandement à montrer si l'Assemblée, qui possède aujourd'hui l'autorité nécessaire, sau-

⁵ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, supplément n° 13.

ra se servir de cette autorité contre toute menace à la paix avec plus de succès que le Conseil de sécurité.

98. Au cas où un groupe important de Puissances au sein de l'Assemblée s'opposerait à ce nouvel effort ou si d'autres Puissances se tenaient volontairement à l'écart, l'Organisation des Nations Unies risquerait de n'être plus guère qu'un lieu où s'exprimerait l'opinion mondiale, un instrument de conciliation et de négociation pour les différends ne mettant pas en cause les grandes Puissances. Ce sont là, sans doute, des fonctions importantes, mais si nous ne pouvions rien faire d'autre, le caractère de notre Organisation, telle qu'elle avait été conçue à San-Francisco, se trouverait considérablement modifié ; la sécurité collective universelle deviendrait un rêve lointain et, au fur et à mesure qu'il s'éloignerait, nous serions contraints de compter de plus en plus, à défaut d'autres garanties, sur des accords limités et régionaux pour protéger la paix. Nous devons envisager une telle possibilité ; il ne servirait à rien de vouloir nous tromper nous-mêmes. L'Organisation des Nations Unies a d'importantes réalisations à son actif et elle en comptera d'autres dans l'avenir, mais la vision grandiose qui avait un moment suscité des espoirs si vastes et si fervents est dès maintenant obscurcie par la menace de conflits politiques entre les grandes Puissances.

99. Les relations internationales s'organisent effectivement et dangereusement en fonction du conflit qui oppose les deux grands blocs ; ces blocs s'affrontent l'un l'autre avec méfiance, hostilité et crainte ; ils sont séparés par un fossé qui va en s'élargissant et que les efforts sont, semble-t-il, de moins en moins capables de combler. En fait, si nous nous fions aux apparences, le discours prononcé jeudi dernier par le représentant de l'URSS semblerait indiquer que le Gouvernement de l'Union soviétique a maintenant décidé de renoncer à tout effort en ce sens et d'utiliser les Nations Unies non pour concilier les différends, mais simplement pour proférer des invectives, des sarcasmes et des attaques contre ceux avec lesquels il n'est pas d'accord. Une telle attitude ne peut, à son tour, qu'entraîner un raidissement de la part des autres Etats et l'on en arrive ainsi au point où toute négociation diplomatique devient pratiquement impossible. C'est ce qui fait le caractère tragique et le danger réel de la situation actuelle.

100. Entre ces deux blocs d'autres Etats se meuvent avec gêne, forment de petits groupements politiques et cherchent à atteindre, à l'intérieur aussi bien qu'en dehors de l'Organisation des Nations Unies, des objectifs qui leur sont propres. Certains de ces objectifs sont pacifiques et légitimes ; d'autres n'ont que peu de choses en commun avec les principes de notre Charte. Beaucoup de ces Etats pris entre les deux blocs appartiennent à ce qu'on appelle maintenant « les régions insuffisamment développées ». Ils reçoivent de l'Organisation des Nations Unies une assistance technique qui va en s'étendant et ils bénéficient de l'aide technique et économique que leur accordent diverses institutions du monde libre, y compris celle qu'apporte le Plan de Colombo institué sur l'initiative du Commonwealth de Nations dont mon pays s'enorgueillit de faire partie.

101. Si seulement on réussissait à alléger le fardeau qu'imposent au monde les programmes de défense, les pays et les territoires insuffisamment développés pourraient bénéficier et bénéficieraient effectivement d'une assistance technique beaucoup plus abondante et d'une aide beaucoup plus efficace pour leur mise en valeur. Malheureusement, la nécessité imposée aux Etats libres de se défendre contre l'impérialisme de l'Union soviétique et contre son avant-garde — le communisme international — est

devenue désormais le mobile essentiel de leur politique nationale. Cette nécessité nous a poussés à la guerre froide dont l'ombre s'étend malheureusement sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, qu'il s'agisse de l'élection du président d'une sous-commission ou d'une résolution concernant le désarmement. Aussi, l'Organisation des Nations Unies — au lieu de se consacrer à sa tâche qui consiste à supprimer les causes de la guerre et à lutter pour le bien-être social et économique — est-elle devenue un organisme dont on ne se sert que trop souvent pour renforcer sa position dans le conflit qui fait actuellement rage ou pour se préparer au conflit beaucoup plus grave qui peut éclater.

102. Au cours de nos débats et discussions, certains représentants — et notamment ceux des pays du Kominform — ont adopté la stratégie et jusqu'au vocabulaire des luttes ouvertes ; d'autres estiment nécessaire de se défendre contre ces procédés. Tout comme dans la propagande du temps de guerre, les idées et les mots sont déformés et perdent tout leur sens. On se sert du mot « paix » comme d'un simple slogan pour diviser et désarmer l'ennemi. On accuse les victimes de l'agression, comme en Corée, par exemple, d'être des agresseurs. On préconise des décisions dangereuses au nom du nationalisme, de la liberté, du droit international, de l'ordre ou du progrès. Comment l'Organisation des Nations Unies peut-elle se renforcer dans une pareille atmosphère ? Comment peut-elle survivre, en fait ?

103. Jeudi dernier, un exemple déprimant nous a montré jusqu'où peuvent maintenant s'abaisser les débats de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a présenté, au nom de trois Puissances, une proposition constructive, sérieuse et dont on eût pu tirer parti ; elle tendait à régler, à limiter et à réduire d'une façon équilibrée toutes les forces armées et tous les armements et à interdire en même temps les armes atomiques. La première mesure envisagée était la création d'un organisme international autorisé à pénétrer dans tous les pays, y compris les Etats-Unis et l'URSS, et à y obtenir des renseignements complets sur les forces armées et les armements de tous types, y compris la bombe atomique.

104. Quelle a été la réponse de M. Vychinsky à cette proposition de désarmement présentée par les trois Puissances ? Elle l'a fait tellement rire, a-t-il dit, qu'il a eu grand mal à s'endormir. Elle était tellement drôle, cette proposition ! On ne peut s'empêcher de se demander si cette hilarité tragique ne sert pas à dissimuler une conscience chargée. Lorsqu'il a cessé de rire, M. Vychinsky a formulé une proposition vraiment sérieuse de son propre cru. Je vais donner lecture du premier paragraphe de cette proposition qui se lit comme suit [A/1944] :

« L'Assemblée générale déclare incompatibles avec la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies la participation au bloc atlantique d'agression, ainsi que l'établissement par certains Etats, et en premier lieu par les Etats-Unis d'Amérique, de bases militaires, navales et aériennes en territoire étranger. »

105. Il est clair, bien entendu, que la délégation de l'Union soviétique ne s'attend pas à ce que sa proposition soit fortement appuyée. Même en tant que manœuvre de propagande, elle n'est pas très impressionnante. Le monde entier sait que le Traité de l'Atlantique-Nord est un instrument purement défensif et strictement conforme à l'Article 51 de la Charte. Et il ne sera jamais autre chose. Dans le grand et émouvant discours que nous avons entendu il y a quelques minutes, M. Eden, parlant en sa qualité de représentant d'un pays qui a fait au moins

autant que les autres pays pour gagner la dernière guerre et qui en fait au moins autant pour prévenir la prochaine, a repris cette affirmation.

106. L'URSS propose, en outre, de convoquer, le 1^{er} juin 1952, au plus tard, une conférence mondiale de désarmement. Pourquoi attendre le mois de juin ? Qu'est donc la présente Assemblée ? Elle est elle-même une conférence de désarmement et elle est saisie d'une proposition concrète, d'une proposition qui ne fait que provoquer l'hilarité de M. Vychinsky.

107. Enfin, M. Vychinsky propose une fois de plus la conclusion d'un pacte de paix entre les cinq Puissances. La Charte des Nations Unies constitue, comme l'a dit dernièrement M. Acheson, un pacte de soixante Puissances. Pourquoi M. Vychinsky estime-t-il qu'un pacte nouveau et plus exclusif permettrait de réaliser ce que n'a pas permis de réaliser la Charte ? Sur les cinq gouvernements qui devraient, à son avis, signer le pacte en question, il en a accusé trois d'être des fauteurs de guerre, de constituer une clique impérialiste et de se composer d'exploiteurs capitalistes ; or, voici qu'il voudrait nous faire croire qu'un pacte, un chiffon de papier, pourrait tout changer, restaurer la confiance et donner naissance à la coopération et à l'amitié. Des arguments de ce genre constituent une insulte à notre intelligence ; mais, bien entendu, ce n'est pas à nous qu'ils sont adressés. Une fois de plus, on fait de l'Assemblée des Nations Unies une arme de guerre politique ; on la dégrade dans un but de propagande.

108. Si j'insiste sur les réflexions déprimantes que m'a inspirées la déclaration faite par le représentant de l'URSS jeudi dernier, c'est parce qu'aucun de nous ne peut échapper à la responsabilité qui lui incombe d'interpréter les thèses et les motifs du Gouvernement de l'Union soviétique d'une façon aussi réaliste que possible et sans reculer devant la gravité des conclusions que peut entraîner une telle interprétation.

109. Notre politique doit être fondée sur une appréciation sobre des faits, si désagréables soient-ils. Pour ma part, je ne suis pas prêt à abandonner l'espoir que des négociations pourront être menées au sein de l'Organisation des Nations Unies en vue d'atténuer la présente tension. Les trois Puissances ont formulé une proposition nous invitant à discuter, dès maintenant et ici-même, la question de la réduction des armements. Notre délégation appuie cette proposition, mais nous savons que c'est l'attitude adoptée par l'Union soviétique qui en déterminera le sort. J'espère donc que cette attitude, telle qu'elle a été définie jeudi dernier par le représentant de l'URSS, fera l'objet d'un nouvel examen, et que, au moment où nous serons réunis au sein de la Première Commission, la délégation de l'Union soviétique sera en mesure de nous aider à réaliser les espoirs les plus chers de l'humanité, au lieu d'en faire un objet de risée.

110. Pour en arriver là, il faudra, notamment, que la délégation de l'URSS, ainsi que toutes les autres délégations, soient disposées à discuter les faits au lieu de se livrer à une tactique de propagande. Rien, cependant, de ce que nous a dit la délégation de l'Union soviétique ne nous permet, je le crains, d'espérer qu'il en sera bien ainsi. M. Acheson a rappelé dernièrement les violations brutales des droits de l'homme et de la dignité humaine qui se sont produites depuis quelques mois en Hongrie et dans d'autres pays du Kominform et dont ont souffert des milliers de personnes. Pour y répondre, M. Vychinsky n'a eu d'autre recours que d'invoquer le cas de deux noirs qui auraient été assassinés en Floride. Si cet assassinat a effectivement eu lieu, un horrible crime aura été commis. Cependant,

le fait qu'il importe de relever, c'est que 89,9 pour 100 du peuple des Etats-Unis seront précisément de cet avis. Des milliers de gens protesteront contre ce crime et tâcheront de trouver quelque remède à cet état de choses. En revanche, lorsque 10.000 Hongrois innocents sont arrachés à leur foyer et sont poussés, comme du bétail, vers les horreurs des camps de concentration, quelqu'un à Budapest ose-t-il seulement élever un seul mot de protestation ? A supposer qu'un imprudent se laisse aller à murmurer un mot dans son sommeil, il n'en faudrait pas davantage pour qu'il aille rejoindre ses 10.000 compatriotes, si toutefois il avait la chance d'aller aussi loin. M. Vychinsky affirme, bien entendu, qu'il ne s'agit là que de mensonges et de calomnies, mais nous ne pouvons pas le croire, car nous connaissons les faits. Or, comme il le dit lui-même, les faits ont tendance à se montrer opiniâtres.

111. De même, lorsque M. Vychinsky déclare que « nul n'ignore que l'Union soviétique ne songe nullement à attaquer... aucun... pays » et que par conséquent nous n'avons nullement besoin de nous prémunir contre un danger inexistant, nous ne pouvons le croire parce que les faits viennent démentir ses déclarations. Et lorsqu'il dit que l'Union soviétique abhorre la politique de puissance et qu'elle demande « une coopération internationale étroite fondée sur le respect mutuel... et l'égalité souveraine des Etats », nous nous bornons à attirer son attention sur la Yougoslavie et à lui rappeler le sort des communistes polonais, tchèques et bulgares qui ont osé manifester la moindre parcelle de patriotisme ou de loyalisme à l'égard de leurs nations respectives. C'est parce que les faits, qui sont si opiniâtres, sont là, devant les yeux de tous, que notre pays redoute les intentions agressives de Moscou et qu'il espère moins que jamais que des négociations menées au sein de l'Organisation des Nations Unies contribueront à écarter cette crainte. D'autres peuples libres ont abouti à la même conclusion. Même en URSS, à la suite de la falsification des événements qui survenaient dans les autres pays et de l'interprétation sûrement erronée qu'en donnait un gouvernement exerçant un contrôle absolu sur ce que son peuple peut voir et entendre, cette peur de la guerre a été profondément inculquée à des gens qui ne désirent pas cette guerre plus que nous-mêmes. Et c'est ainsi que le cercle vicieux de la peur est désormais fermé.

112. Pour échapper à cette inquiétude et à cette crainte, mon pays est désormais contraint d'augmenter ses forces armées, bien que, du fait même qu'il est un pays neuf, il doive mener à bien, au prix d'immenses sacrifices, son développement pacifique — tâche au service de laquelle il voudrait mettre toute son énergie, toutes ses ressources et toute sa richesse. Mais au lieu de cela, pour protéger notre existence même, nous sommes forcés par la politique hostile et agressive des Etats du Kominform de réserver environ 45 pour 100 de notre budget à la défense nationale. L'histoire nous enseigne que les armes, à elles seules, ne suffisent pas à assurer la paix. Mais que pouvons-nous faire d'autre, dans les circonstances présentes, que d'acquiescer cette force qui, seule, peut assurer au monde libre le succès dans les négociations qu'il doit mener avec ceux qui ne reconnaissent pas d'autre éprouve que celle de la force ? Des paroles du genre de celles qu'a prononcées M. Vychinsky au cours du présent débat ne détourneront pas notre pays de cette politique, car rien de ce qu'il a dit ou de ce que son gouvernement a fait ne contribue à dissiper nos craintes.

113. Nous estimons donc que nous serions perdus si nous ne disposions pas d'une puissance militaire. Mais maintenant que notre force augmente — ce qui rend notre

peuple de plus en plus confiant — elle devrait nous inspirer la volonté toujours plus ferme — et j'espère que nous ne l'oublierons jamais — de ne nous en servir que dans un but défensif et sans provocation et d'en faire une base de négociation et de règlement des différends au sein de l'Organisation des Nations Unies, toutes les fois que cela est possible.

114. Il importe que, toutes les fois qu'un Membre de l'Organisation des Nations Unies fait un effort sincère pour consolider la paix et pour atténuer les tensions internationales, nous nous montrions disposés à un compromis, même au prix de certaines concessions ; il ne suffit pas, cependant, de prononcer des paroles mielleuses au sujet d'une coexistence pacifique ; c'est exactement ce que Hitler promettait à ceux qu'il voulait subjuguier, à condition qu'ils consentissent à porter la chemise brune et à devenir ses esclaves. Il est facile, certes, de s'assurer la paix et une certaine sécurité en acceptant les conditions de l'autre partie, mais nous savons très bien où nous risquons d'être entraînés — à l'humiliation d'un Chamberlain ou à la mort d'un Masaryk.

115. La seule coexistence pacifique que nous puissions accepter et que nous ne nous lasserons jamais de rechercher est celle qui est conforme aux principes de la Charte des Nations Unies. Si seulement nous pouvions atteindre cet objectif, nous pourrions mettre fin aux dissensions

tragiques entre les grandes Puissances, qui affaiblissent et qui mettent en danger l'Organisation mondiale ; l'Organisation des Nations Unies s'en trouverait renforcée et son prestige à tel point rehaussé qu'un grand nombre des questions qui figurent actuellement à son ordre du jour ne se poseraient même plus. Si, cependant, les dissensions subsistent, si elles deviennent de plus en plus profondes et dangereuses, l'Organisation des Nations Unies, telle que nous la connaissons maintenant et telle que nous l'avons créée à San-Francisco, risque de disparaître. Cr. avec cette disparition, si elle se produit un jour, le risque d'une guerre qui détruirait tout ce qui nous est cher deviendrait incommensurablement plus grand.

116. Ma délégation espère que l'Assemblée générale sera capable de faire tous les efforts nécessaires pour empêcher cette catastrophe définitive. Quant à nous, nous nous engageons à faire de notre mieux pour atteindre cet objectif.

117. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Je me permets de rappeler aux représentants qui désirent prendre la parole au cours de la discussion générale que la liste des orateurs sera close cet après-midi, à 18 heures ; aussi j'invite ceux qui désirent se faire inscrire à donner leur nom au Secrétariat.

La séance est levée à 12 h. 35.